

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE MOSELLE SENIORS ET JEUNES (MASC. ET FEM.)

1. EXCELLENCE MASCULINE

- L'Excellence masculine est composée d'une poule de 12 groupements sportifs.
- L'équipe, classée PREMIERE, est déclarée "Championne de Moselle" et accède au Championnat de Lorraine Honneur.
- Les équipes, classées respectivement 9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} et 12^{ème}, en fin de saison sportive, sont reléguées en Honneur Départementale.
- Toute relégation du Championnat de Lorraine entraîne autant de descentes supplémentaires.

Montée supplémentaire : Ligue Régionale

- Au cas où le Comité de Moselle de Basket-Ball bénéficie de la Ligue Lorraine de Basket-Ball de montées supplémentaires en Honneur de Lorraine, ces places sont attribuées en fonction de l'ordre chronologique du classement final (équipe en règle avec la Charte de l'Arbitrage et avec celle des équipes de jeunes).
- Toutes les rencontres sont jouées d'après les Règlements Généraux et Sportifs de la Fédération Française et du Comité de Moselle de Basket-Ball.

2. HONNEUR MASCULIN

- Le Championnat de Moselle Honneur masculin est constitué d'une poule, en fonction du nombre d'engagements.
- En cas de plusieurs poules, les premiers de chaque poule se rencontrent. L'équipe classée PREMIERE à l'issue des phases finales est déclarée « Championne de Moselle ».
- Les deux premiers de poule accèdent en Excellence départementale.

3. EXCELLENCE FEMININE

- L'Excellence féminine est composée d'une seule poule.
- L'équipe, classée PREMIERE, est déclarée "Championne de Moselle" et accède au Championnat de Lorraine Honneur.

Montée supplémentaire : Ligue Régionale

- Au cas où le Comité de Moselle de Basket-Ball bénéficie de la Ligue Lorraine de Basket-Ball d'une montée supplémentaire en Honneur de Lorraine, cette place est attribuée en fonction de l'ordre chronologique du classement final.
- Toutes les rencontres sont jouées d'après les Règlements Généraux et Sportifs de la Fédération Française et du Comité de Moselle de Basket-Ball.

4. JEUNES MASCULINS ET FEMININES

- Le Comité de Moselle de Basket-Ball organise différents Championnats de Moselle dans les catégories d'âges suivantes.
 - a) FEMININES : cadettes, minimes, benjamines et poussines.
 - b) MASCULINS : cadets, minimes, benjamins et poussins.
- Ces championnats sont composés de plusieurs poules, par secteurs géographiques.
- Le nombre de poules, composant chaque championnat et le nombre de groupements sportifs les constituants, est établi en fonction des engagements.

Jours et horaires des rencontres

- Toutes les rencontres se jouent, obligatoirement, aux jours et horaires suivants, sauf dérogation particulière :

- Samedi après-midi :

3 rencontres : 14h00 15h30 17h00 (benjamins, minimes, cadets)
2 rencontres : 14h30 16h00
1 rencontre : 15h00

- Dimanche Matin :

3 rencontres : 08h00 09h30 11h00 (cadets, minimes, benjamins)
2 rencontres : 09h00 10h30
1 rencontre : 10h00

- Pour les seniors (masc. et fém.) :

Samedi soir : 20h30
Dimanche après-midi : 15h30

En cadets ou cadettes, une équipe peut être autorisée à jouer à domicile le samedi soir ou le dimanche après-midi (à préciser lors des engagements).

Table de marque

- Pour toutes les rencontres de jeunes, présence obligatoire d'un adulte licencié, comme marqueur ou chronométreur. Deux mineurs peuvent tenir la table de marque à condition d'être supervisés par un adulte licencié. Dans ce cas, les coordonnées de ce superviseur sont à porter dans la case « responsable de l'organisation ». Ce superviseur doit être présent à la table.

Mixité des équipes

- La mixité est admise dans les catégories « minimes – benjamins – poussins ». Toute équipe mixte joue, obligatoirement, en masculin, peut disputer un titre et participer aux phases finales des Championnats et Coupe. Les clubs n'ont aucune demande particulière à faire.

Championnat Cadettes

- Le championnat est constitué d'une poule. L'équipe classée « première » à l'issue du championnat est déclarée « Championne de Moselle ».

Championnat Minimes Fém.

Le Championnat de Moselle Minimes fém. est constitué de plusieurs poules en fonction des engagements.

A l'issue du championnat, dans l'éventualité de plusieurs poules, les premiers de chaque poule se rencontrent.

L'équipe classée « première » à l'issue des phases finales est déclarée « Championne de Moselle »

Désignation de l'équipe représentant la Moselle au Tournoi Interdépartemental :

Cette désignation se fait sous forme d'un tournoi. Elle oppose l'équipe « Championne de Moselle » à (ou aux) équipe(s) du championnat de Moselle ayant prêté 1 ou plusieurs joueuses à un club officiant en championnat de France.

Les modalités de ce tournoi sont définies en fonction du nombre de clubs participants.

Prêt de joueuses :

Lorsqu'un club prête un ou des joueuses à un autre club de façon à évoluer au niveau championnat de France, ce prêt est valable pour la durée de la compétition au niveau national. En revanche, dès la fin de cette compétition, la ou les joueuses réintègrent leur club d'origine, peuvent disputer avec celui-ci les phases finales en championnat et coupe de Moselle.

5. ANCIENS/VETERANS

- Le Championnat de Moselle "Anciens/Vétérans" est composé d'une seule poule.
- L'équipe, classée PREMIERE, est déclarée "Championne de Moselle".
- Toutes les rencontres se disputent en semaine à 20h00, au jour indiqué par l'équipe qui reçoit.
- Deux équipes d'un même groupement sportif peuvent participer à cette compétition. Il est alors fait application de la règle des équipes personnalisées (art. 60)

Conditions de participation

- Les joueurs "Anciens" (36 à 45 ans - nés entre **1965** et **1974**) et "Vétérans" (46 ans et au-dessus - nés en **1964** et avant) peuvent participer à cette compétition (les âges s'apprécient au 1^{er} janvier **2011**). Tout joueur participant à une rencontre doit obligatoirement être en possession de sa licence.
- Les groupements sportifs peuvent engager une équipe mixte, selon les conditions d'âge précisées ci-dessus. Aucune contrainte n'est imposée en ce qui concerne la participation du nombre de joueurs ou joueuses sur la feuille de marque (10 au maximum) ou sur le terrain.
- Le nombre de joueurs titulaires d'une licence M ou B ne peut être supérieur à 3 lors d'une rencontre.
- Les licences M et B ne sont pas cumulatives mais alternatives.
- Le Championnat de Moselle "Anciens/Vétérans" se dispute en application des Règlements Généraux et Sportifs de la Fédération Française et du Comité de Moselle de Basket-Ball.

6. FRAIS D'ARBITRAGE

- La couverture des frais d'arbitrage est assurée par la Caisse de Péréquation.
- Les arbitres officiant en Championnat de Moselle sont indemnisés par la Caisse de Péréquation sur présentation de leurs feuilles de décompte de frais. Celles-ci doivent être adressées, OBLIGATOIREMENT, tous les mois au Comité de Moselle de Basket-Ball pour un règlement, même s'il y a qu'une seule rencontre (le 5 de chaque mois).
- Afin d'assurer un suivi régulier de la Caisse de Péréquation, il est IMPERATIF de respecter la date mensuelle d'envoi des feuilles de décompte. Tout officiel qui ne respecte pas les directives ci-dessus, s'expose au non-paiement de ses frais (exemple : un seul envoi de toutes les rencontres en fin de saison).

7. Dérogation

- Toute rencontre ne se disputant pas comme programmée par la Commission Sportive doit faire l'objet d'une demande de dérogation comme défini dans les Règlements Sportifs Généraux du Comité de Moselle.

